

Pouvoir d'emprunt—Loi

On prévoit une augmentation de 7,4 p. 100 des dépenses gouvernementales par rapport aux prévisions pour la dernière année financière—on parle alors d'austérité, est-ce vraiment de l'austérité? Est-ce là ce que nos vis-à-vis considèrent être de l'austérité? Ce n'en est pas vraiment à mon avis.

Il s'agit là, selon moi, d'une augmentation plutôt importante et c'est ce à quoi nous faisons face malgré tout ce qu'on dit au sujet des compressions. Il ne s'agit pas d'une réduction, mais d'une augmentation importante. Que fait-on pour la financer? On nous dit que le gouvernement sabre dans les dépenses, dans tous les domaines. Or, en fait, les compressions sont minimales. Le fait est que le gouvernement obtient ses recettes fiscales sur le dos des Canadiens, à la suite des énormes augmentations d'impôt que les Canadiens doivent subir du fait des mesures financières en question. C'est ce qui se passe en l'occurrence. En fait, d'un côté le gouvernement dit qu'il sabre dans les dépenses et annonce une série de compressions qui ont des répercussions catastrophiques dans trois ou quatre domaines et de l'autre, il augmente tout le reste et dit vouloir augmenter les impôts, afin de financer tout cela. C'est ce qui se passe et c'est une façon de procéder plutôt louche et discutable. Le gouvernement manque de franchise et n'explique pas carrément aux Canadiens ce qu'il fait au moyen du budget.

C'est ce que nous défendons de ce côté-ci de la Chambre depuis des mois à propos de toutes les questions, car les apparences sont trompeuses. Le gouvernement annonce une politique et dit qu'il va modifier l'assurance-chômage, l'améliorer. Cependant, en fait, alors qu'on se penche sur les détails du plan proposé, on s'aperçoit que pratiquement tous les intéressés en pâtiront au lieu d'en profiter. Les employeurs paient davantage, les employés font de même et tout le monde reçoit des prestations moindres. Ce n'est pas une amélioration. Pourtant, voilà le genre de politique que le gouvernement poursuit dans cette enceinte. Voilà le genre de réponses qu'il donne aux questions qu'on lui pose. C'est là le type de discours que ses députés font, lorsqu'ils interviennent, afin de défendre certaines des mesures horribles dont le gouvernement saisit la Chambre. Il devrait avoir honte.

Je vois le député de la Colombie-Britannique sourire et manifester son approbation par un signe de tête. Je peux comprendre son assentiment et sa honte lorsqu'il songe aux déclarations qu'on lui demande de faire dans cette enceinte, afin de défendre certaines priorités législatives du gouvernement. Je tiens à dire que si je siégeais du côté ministériel et si je devais défendre certaines des mesures législatives dont nous sommes saisis, j'aurais quelque peu honte de moi. En fait, je serais vraiment honteux.

M. Edwards: Il s'endort.

M. Milliken: Le député prétend qu'il s'endormait. Il me paraît tout à fait éveillé.

Je veux maintenant me pencher sur le troisième levier de contrôle financier à la disposition du gouvernement, à savoir les emprunts. C'est là l'objet du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

Le gouvernement a décidé en décembre de rappeler le Parlement en mars. Il a jugé par la suite qu'il serait embarrassant d'être mis en présence d'une opposition susceptible de lui poser des questions difficiles. Nous pourrions mettre ses ministres dans l'embarras. Nous pourrions mettre au jour son incompetence. Il a donc différé le rappel du Parlement d'un mois pensant qu'il aurait ainsi le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires. Nous savons tous qu'il n'y est pas arrivé, mais il n'en reste pas moins que nous avons dû attendre jusqu'en avril. À la reprise des travaux, nous avons été saisis d'une série de projets de loi découlant du discours du Trône.

L'ennui, c'est que le gouvernement a été obligé entre-temps de recourir à des mandats spéciaux du gouverneur général pour payer ses factures. Toutefois, comme il n'y avait pas assez d'argent dans le Trésor, il a dû faire des emprunts pour le renflouer.

La Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouvernement à contracter des emprunts. Voici ce que dit l'article 47:

Dans les cas où il estime le Trésor insuffisamment approvisionné pour certains décaissements régulièrement autorisés, le gouverneur en conseil peut, à concurrence du montant qu'il juge nécessaire à cette fin, donner au ministre le pouvoir de contracter un emprunt à six mois au maximum.

Autrement dit, le gouvernement ne peut emprunter qu'à court terme pour satisfaire à ses besoins normaux. C'est aux termes de cet article que le gouvernement a contracté divers emprunts. Le 31 mars, il a emprunté 750 millions de dollars; le 5 avril, un milliard; le 14 avril, 100 millions; et le 21 avril, 150 millions. Depuis, il a emprunté beaucoup plus, ce qui fait que ses emprunts totalisent 5 milliards de dollars suivant les chiffres que j'ai obtenus il y a quelques jours.